

Innover pour répondre aux enjeux de santé publique : non pas une dérive mais une vocation pour Santéclair, dans le strict respect de l'encadrement légal existant

Face aux conséquences particulièrement délétères du déficit auditif sur la santé des personnes concernées et alors que sont aujourd'hui largement démontrés les bénéfices de l'appareillage le plus précoce possible dès les premiers symptômes, il existe un retard au dépistage et à la prescription du premier appareil auditif acquis en moyenne à 72 ans⁽¹⁾. Tous les acteurs intervenant dans la filière audiologie le reconnaissent unanimement et se doivent d'intervenir, à leur niveau, face à cette urgence de santé publique dans un contexte démographique marqué par l'augmentation des personnes à prendre en charge du fait du vieillissement de la population. C'est ce à quoi participe Santéclair au quotidien en cherchant des solutions concrètes pour répondre aux difficultés d'accès aux soins, que notre expérience auprès de nos millions de bénéficiaires nous permet d'identifier telles qu'elles se posent sur le terrain, dans leur vie.

L'intérêt des nouveaux modes de consultation pour accélérer l'équipement des personnes présentant un déficit auditif mais n'étant pas encore appareillées

38% des personnes de 50 ans et plus⁽²⁾ disent ressentir des problèmes d'audition, mais elles ne sont que 10% à déclarer porter une audioprothèse. C'est notamment sur ces 28% de personnes de 50 ans et plus ressentant des problèmes d'audition sans être appareillées que chaque acteur du parcours de soins en audiologie doit concentrer ses efforts pour favoriser leur appareillage le plus précoce possible.

L'appareillage initial d'une personne en audioprothèse passe nécessairement par deux étapes essentielles : la prescription par un médecin ORL après la réalisation d'un examen auditif, et l'achat d'un appareillage correspondant chez un audioprothésiste. Or, il apparaît que les personnes ressentant des problèmes d'audition mais n'étant pas encore appareillées sont à peine plus d'une sur deux (54%) à déclarer avoir déjà consulté un ORL, et près d'un tiers (30%) à envisager de le faire. Quand on sait les difficultés à obtenir assez rapidement des rendez-vous médicaux spécialisés dans de nombreux territoires, il va sans dire que la facilitation du rendez-vous auprès d'un ORL par le recours à la téléconsultation est un service rendu au patient et au système de santé.

De nombreux patients demandeurs de solutions concrètes pour accéder aux soins

Diversifier les occasions et modalités de recours aux professionnels de santé spécialistes de l'audition est une nécessité pour permettre au plus grand nombre le passage par ces étapes incontournables de leur bonne prise en charge médicale. Les personnes concernées par les problèmes d'audition sans être encore appareillées sont ainsi 47% à se dire intéressées par la possibilité de bénéficier d'une téléconsultation ORL depuis un centre d'audioprothèses⁽²⁾.

Des innovations strictement respectueuses du cadre légal, comme Santéclair s'est toujours attaché à le faire en développant ses nouveaux services

Comme nombre de nos innovations, depuis près de 20 ans que nous participons activement au développement de services pour faciliter l'accès aux soins, celle-ci est attaquée. Mais Santéclair tient à rappeler qu'aucun de ses services n'a jamais été condamné pour contrevenir aux dispositions légales et déontologiques encadrant l'intervention des professionnels de santé. C'est là encore notre expérience, mêlée à notre capacité à collaborer avec des milliers de professionnels de santé partenaires et confortée par nos juristes, qui nous permet de concevoir des solutions adaptées aux besoins des patients et aux obligations des professionnels.

La possibilité du recours à la téléconsultation ORL dans des centres d'audioprothèses s'inscrit dans le respect scrupuleux des conditions de l'exercice professionnel des médecins y participant : le lieu où ils téléconsultent n'est pas le centre d'audioprothèses mais leur lieu d'exercice habituel, aucun lien de compérage n'existe entre les médecins et les audioprothésistes puisqu'ils ne se connaissent pas et n'ont pas de lien économique. De plus le patient n'a aucune obligation de s'équiper dans le centre d'audioprothèses où lui est proposée la téléconsultation.

À propos de SANTÉCLAIR

À la croisée des chemins entre les patients, les professionnels de santé et les organismes complémentaires d'assurance maladie, Santéclair est une véritable plateforme d'orientation en santé. Depuis 2003, Santéclair innove pour créer un écosystème de services garantissant à tous ses bénéficiaires un juste accès aux soins : 55 mutuelles et assurances clientes, 10 millions de bénéficiaires, 7 600 professionnels de la santé partenaires, 97 % des utilisateurs de nos services les recommandent.

(1) Déficit auditif en France : livre blanc / Mars 2017, CNA - SYNAM - SYNEA - UNSAF

(2) Enquête réalisée en ligne du 28 janvier au 04 février 2020, par l'institut Harris Interactive pour Santéclair, auprès d'un échantillon de 1505 personnes représentatif des Français âgés de 50 ans et plus selon la méthode des quotas.